

Agissez pour
la ville de demain.
Donnez votre avis !

PLU
PARIS PLUS
VERTE ET
SOLIDAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

8 JANVIER - 29 FÉVRIER 2024

Procédure de révision pour un Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris

Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement du territoire. C'est le document qui régit tous les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation pour les années à venir, afin d'adapter la ville à la transition écologique.

Pourquoi réviser le PLU ?

Il était nécessaire de réviser le PLU de Paris pour **définir de nouvelles règles de construction, de réhabilitation des bâtiments et d'organisation du territoire permettant de conjuguer la transition écologique avec la solidarité.**

Pourquoi un PLU bioclimatique ?

Un changement profond est proposé dans la conception architecturale de la ville et de l'urbanisme parisien. **Il vise à obtenir de meilleures conditions en termes de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère.**

En donnant à son projet de PLU une dimension bioclimatique, la Ville de Paris poursuit l'intégration des enjeux environnementaux dans la transformation de la ville.

53 jours consécutifs,
du 8 janvier
au 29 février 2024,
pour donner votre avis
sur le projet de
PLU bioclimatique !



Une révision concertée avec les Parisiennes et les Parisiens et l'ensemble des parties prenantes



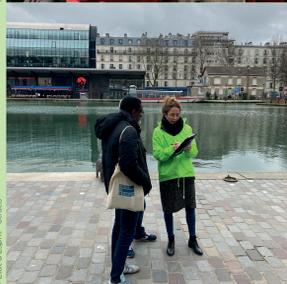
En 2020, une conférence citoyenne

a permis à un panel de 100 habitant-es de Paris et du Grand Paris de formuler leurs attentes sur ce que devrait être l'urbanisme parisien de demain.

Trois phases de concertation ont été mises en œuvre d'avril 2021 à novembre 2022, pour permettre d'enrichir et de nourrir le travail engagé par la Ville.

En effet, ce projet de Plan local d'urbanisme est le fruit d'une concertation avec les mairies d'arrondissement, avec les Parisiennes et les Parisiens, les usagères et les usagers, mais aussi avec des habitant-es et des élu-es de la Métropole du Grand Paris, des associations, des professionnel·les (principaux opérateurs économiques et chambres professionnelles), des expert-es (architectes, urbanistes, sociologues, historien·nes...).

La concertation en chiffres



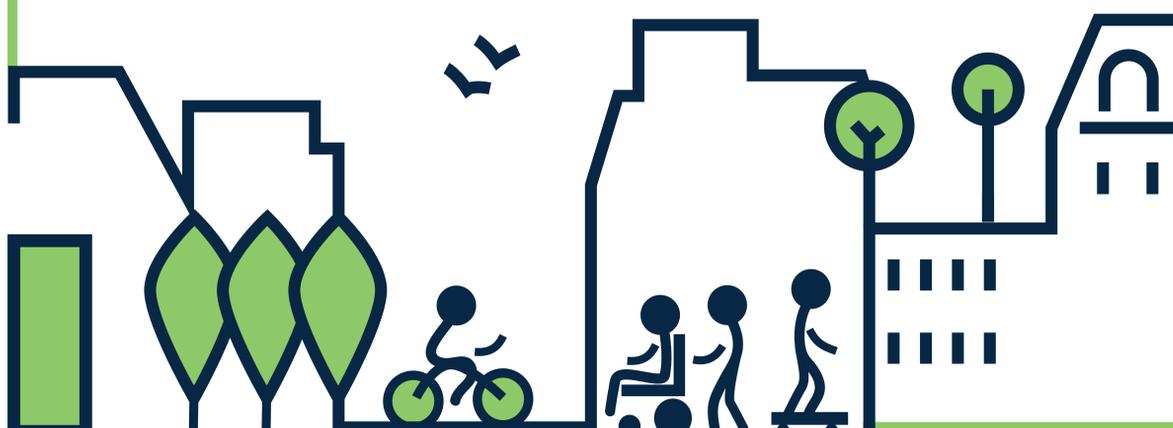
233 événements (réunions publiques, marches, ateliers...) pour comprendre les enjeux de la révision du PLU et participer à la concertation

Plus de **50 000** avis collectés, environ **8 000** contributeur·rices

Plus de **600** cahiers d'acteurs déposés par **161** contributeur·rices (personnes morales, professionnel·les, associations, conseils de quartiers...)



Le calendrier de la révision du PLU



Le projet de PLU soumis à enquête publique du 8 janvier au 29 février 2024

L'enquête publique est l'occasion pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens de s'exprimer sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique arrêté en Conseil de Paris en juin 2023.

Les grandes orientations du projet

- ▶ **Renforcer la biodiversité** et la nature en ville.
- ▶ **Permettre à Paris d'être une ville plus économe en énergie** et dans l'utilisation des matériaux.
- ▶ **Préserver la mixité sociale** dans tous les quartiers de Paris et augmenter l'offre de logements abordables pour les familles.
- ▶ **Renforcer le maillage territorial** des équipements publics culturels, sportifs et de santé, ainsi que la diversité des commerces de proximité.
- ▶ **Améliorer la qualité des espaces publics** pour les piéton·nes (familles, personnes en situation de handicap, personnes âgées) et les cyclistes.
- ▶ **Valoriser le patrimoine** architectural et urbain de Paris.

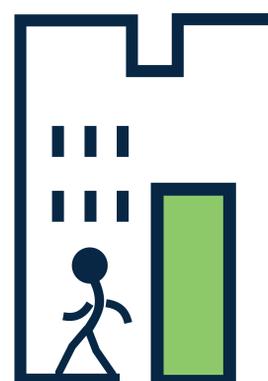


Adapter Paris pour répondre à l'urgence écologique

Le projet de PLU bioclimatique prévoit de renforcer la place de la nature en ville.

Permettre à chacune et chacun de pouvoir se loger à Paris

Le projet de PLU bioclimatique renforce les dispositifs en faveur de la création de logements de tous types pour mieux répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.



Une nouvelle façon de penser le bâti et de préserver les identités urbaines

Le projet de PLU bioclimatique prévoit la rénovation du bâti existant dans une logique de sobriété énergétique comme des matériaux utilisés.

Concrétiser le quartier du ¼ d'heure

Le projet de PLU bioclimatique renforce le service public avec de nouveaux équipements essentiels à moins de quinze minutes de chez soi.



.....
● Pour retrouver les principales propositions du PLU bioclimatique, n'hésitez pas à prendre connaissance du dépliant d'information ou à vous rendre sur enquete-publique-plu-paris.fr.
.....



Tout savoir sur le déroulement de l'enquête publique

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Ce que dit le Code.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'enquête publique vise à satisfaire un double objectif : **l'information du public et le recueil de ses observations.**

La commission d'enquête.

Cette enquête se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante, présidée par M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, composée de 9 commissaires enquêteurs titulaires et 3 suppléants, et désignée par le tribunal administratif de Paris.

Le dossier d'enquête.

Le projet consolidé comprenant l'ensemble des documents révisés du PLU, arrêté en Conseil de Paris le 5 juin 2023, est soumis à l'enquête publique sous la forme d'un dossier d'enquête publique.

Il contient notamment :

- Les pièces administratives (arrêté d'ouverture de l'enquête, affiche et presse, note d'information relative à la procédure) ;
- La délibération du Conseil de Paris du 5 juin 2023 et ses annexes ;
- Le projet de PLU bioclimatique ;
- Les avis émis par les diverses entités consultées sur le projet (les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, etc).

Le déroulement de l'enquête.

Voir le schéma ci-contre.

À l'issue de l'enquête.

Le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis au vote du Conseil de Paris.

Pendant l'enquête publique

1 Le public



- Prend connaissance du projet de PLU dans le dossier d'enquête publique.
- Peut participer aux réunions publiques ou aux permanences.
- Peut donner son avis et formuler ses observations sur le projet de PLU bioclimatique.

La commission d'enquête



- Veille au bon déroulement de l'enquête et à la bonne information du public.
- Recueille les observations du public.

Après l'enquête publique

2 La commission d'enquête



- Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête.
- Rend un avis avec des conclusions motivées sur le projet de PLU bioclimatique.

3 Les services de la Ville de Paris

- Analysent les avis émis, les observations du public et les conclusions de la commission d'enquête.

4 Le Conseil de Paris



- Approuve le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

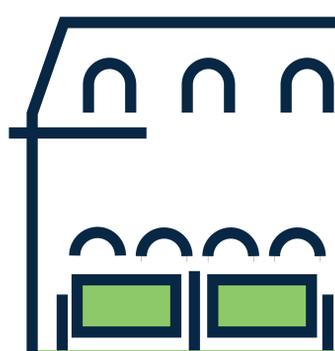
5 Entrée en vigueur du nouveau PLU bioclimatique.



Vous souhaitez déposer une observation (générale ou localisée) ?



Elle peut concerner n'importe quel arrondissement et être déposée dans la mairie de votre choix et sur le registre électronique.



Informez-vous et exprimez-vous !



- **Sur le site dédié** enquete-publique-plu-paris.fr
- **En mairies d'arrondissement et de secteur** aux horaires d'ouverture au public :
 - Lors des **52 permanences des commissaires enquêteurs**
 - Sur des **registres papiers**
 - Grâce à une **exposition**
 - Grâce à un **dépliant**

● Lors des quatre réunions publiques

● Adaptation de la ville au changement climatique et biodiversité

Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h
Pavillon de l'Arsenal, 21 bd Morland, 75004 Paris

● Le logement à Paris

Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h
Centre de Chaligny, 15 rue de Chaligny, 75012 Paris

● Quartier du 1/4 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité

Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h
CENTQUATRE-PARIS, 5 rue Curial, 75019 Paris

● Patrimoine, formes urbaines et paysage

Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h
Ibis Paris 17 Clichy-Batignolles, 10 rue Bernard-Bufferet, 75017 Paris

- **Par courriel** : participer@enquete-publique-plu-paris.fr
- **Par courrier postal** : à l'attention de M. Marcel Linet, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2 rue Eugène-Spüller, 75003 Paris

● Accessibilité ●

- **Les documents** : si vous avez des besoins spécifiques car vous êtes en situation de handicap, signalez-vous en écrivant à accessibilite-enquete-publique-plu@paris.fr
- **Les rendez-vous** : l'ensemble des lieux de réunions et de permanences en mairies sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **Les réunions publiques** : des interprètes en langue des signes seront présents.

La commission d'enquête à votre rencontre.

52 dates de permanences en mairies d'arrondissement

Infos et dates



LIEU DE PERMANENCE	DATE	HORAIRE
Mairie Paris Centre 2 rue Eugène-Spüller, 75003 Paris	Lundi 8 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 27 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
	Jeudi 29 février	14h00 à 17h00
Mairie du 5^e 21 place du Panthéon, 75005 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 10 février	9h00 à 12h00
	Mercredi 28 février	14h00 à 17h00
Mairie du 6^e 78 rue Bonaparte, 75006 Paris	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 1 ^{er} février	14h00 à 19h15
	Mercredi 21 février	9h00 à 12h00
Mairie du 7^e 116 rue de Grenelle, 75007 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Vendredi 9 février	9h00 à 12h00
	Samedi 17 février	9h00 à 12h00
Mairie du 8^e 56 bd Malesherbes, 75008 Paris	Vendredi 12 janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Jeudi 22 février	14h00 à 19h15
Mairie du 9^e 6 rue Drouot, 75009 Paris	Samedi 13 Janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 Janvier	14h00 à 19h15
	Mercredi 14 février	9h00 à 12h00
Mairie du 10^e 72 rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris	Lundi 15 Janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
Mairie du 11^e 12 place Léon-Blum, 75011 Paris	Mardi 16 Janvier	14h00 à 17h00
	Jeudi 1 ^{er} février	14h00 à 19h15
	Samedi 17 février	9h00 à 12h00
Mairie du 12^e 130 avenue Daumesnil, 75012 Paris	Mercredi 10 janvier	9h00 à 12h00
	Samedi 20 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
Mairie du 13^e 1 place d'Italie, 75013 Paris	Samedi 13 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 janvier	14h00 à 19h15
	Lundi 26 février	9h00 à 12h00
Mairie annexe du 14^e 12 rue Pierre-Castagnou, 75014 Paris	Mercredi 17 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 février	14h00 à 19h15
	Samedi 24 février	9h00 à 12h00
Mairie du 15^e 31 rue Pécelet, Paris 15 ^e	Jeudi 11 janvier	14h00 à 19h15
	Lundi 22 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 10 février	9h00 à 12h00
Mairie du 16^e 71 avenue Henri-Martin, 75016 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Mardi 13 février	9h00 à 12h00
	Samedi 24 février	9h00 à 12h00
Mairie du 17^e 16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris	Jeudi 11 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 27 janvier	9h00 à 12h00
	Mercredi 28 février	9h00 à 12h00
Mairie du 18^e 1 place Jules-Joffrin, 75018 Paris	Jeudi 18 janvier	14h00 à 19h15
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Vendredi 16 février	9h00 à 12h00
Mairie du 19^e 5-7 place Armand-Carrel, 75019 Paris	Mardi 9 janvier	14h00 à 17h00
	Samedi 3 février	9h00 à 12h00
	Jeudi 22 février	14h00 à 19h15
Mairie du 20^e 6 place Gambetta, 75020 Paris	Samedi 13 janvier	9h00 à 12h00
	Jeudi 25 janvier	14h00 à 19h15
	Mardi 27 février	14h00 à 17h00

